



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2688

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Grigny

objet : Aménagement du carrefour RD 315 situé rue Pierre Sépard - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2688**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Grigny

objet : **Aménagement du carrefour RD 315 situé rue Pierre Sépard - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé de réaménager le carrefour situé à l'intersection de la route départementale (RD) 315 (avenue Jean Moulin) et de la rue Pierre Sépard à Grigny.

Ce carrefour est constitué de 3 branches : 2 branches de domanialité départementale (RD 315 - avenue Jean Moulin) et une branche communautaire (rue Pierre Sépard).

Ce projet consiste en une reprise du profil en long et une sécurisation des cheminements piétons.

Ce projet d'aménagement relève simultanément de la compétence de 2 maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Compte tenu des caractéristiques propres à l'opération, en termes d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques, de calendrier, le Département du Rhône et la Communauté urbaine ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique, en application de l'article 2-II de ladite loi.

L'opération sera donc réalisée par le Département du Rhône, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la Communauté urbaine.

Le financement des travaux de voirie sera réparti au prorata de la domanialité des branches du carrefour. Le montant des travaux étant estimé à 99 900 € TTC, la participation de la Communauté urbaine s'établit ainsi à un tiers de ce montant, soit 33 300 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'opération d'aménagement du carrefour de la route départementale (RD) 315 avec la rue Pierre Sépard à Grigny réalisée par le Département du Rhône, maître d'ouvrage unique,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône définissant, notamment, les conditions de la maîtrise d'ouvrage unique.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale PO9 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 1648, individualisée le 9 janvier 2012 pour un montant de 16 800 000 € TTC.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 0822 - opération n° 1648.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.